



Termes de référence

Pour le recrutement d'un/e consultant/e national/e dans le cadre de la mise en place d'un programme de renforcement des capacités des instances régionales de lutte contre les Violences Faites aux Femmes

Structure/organisation	Observatoire National pour la Lutte contre la Violence à l'égard des Femmes Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes Âgées Fonds des nations unies pour la population Union Européenne
Objet de la consultation	Mettre en place un programme de renforcement des capacités des Instances Régionales de Lutte contre les Violences faites aux femmes
Durée de la mission	Juillet 2023 – octobre 2023
Contexte	<p>La Tunisie s'est engagée depuis son indépendance sur la voie de l'égalité entre les femmes et les hommes. Des avancées majeures notamment d'ordre législatif ont été ainsi réalisées en matière de droits de la femme et de lutte contre les violences fondées sur le genre.</p> <p>La coordination entre les différentes parties prenantes pour la mise en place d'un réseau national de services adaptés et coordonnés, représente un défi majeur pour la réussite du processus de la lutte contre les violences faites aux femmes. En effet et depuis la promulgation de la loi organique n°2017-58 du 11 août 2017 relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la Tunisie a mis en place divers instruments pour la mise en application des prérogatives de cette loi.</p> <p>Ainsi, l'article 12 de la loi 58/2017 stipule que le ministère de la Femme a pour mission d'assurer la coordination avec les structures gouvernementales et les composantes de la société civile avec l'instauration de mécanismes de partenariat, d'appui et de coordination.</p> <p>Cette mission a été soutenue par la signature, d'une convention intersectorielle commune entre les Ministères de première ligne d'intervention le 15 janvier 2018, à savoir les ministères de la Justice, de l'Intérieur, de la Santé, des Affaires Sociales et le ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes Âgées. Dans son article 8, cette convention énonce la création de 24 instances régionales de coordination multisectorielle pour la lutte contre les violences faites aux femmes, et une instance de coordination au niveau national. Ces instances régionales sont composées de représentants des secteurs de première ligne d'intervention et des représentants du tissu associatif local actif en matière de lutte contre les violences fondées sur le genre.</p> <p>Le mandat de l'observatoire national pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes tel que prévu dans l'article 40 de la loi organique n° 2017-58 et précisé par le décret gouvernemental n°2020-126, dans son article 3, est un mandat qui s'articule autour des huit missions dont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Détecter les cas de violence à l'égard des femmes, à la lumière des rapports et données collectés, tout en archivant ces cas ainsi que leurs répercussions dans une base de données créée à cet effet,• Assurer le suivi d'exécution des législations et des politiques, évaluer leur efficacité et efficience dans l'élimination de la violence à l'égard des femmes, et publier des rapports à cet effet en proposant les réformes nécessaires,• Assurer la coopération et la coordination avec les organisations de la société civile, les instances constitutionnelles et les autres organismes publics concernés par le suivi et le contrôle du respect des droits de l'homme, en vue de développer et consolider le dispositif des droits et libertés. <p>Plus spécifiquement, et depuis le 03 novembre 2022, la ministre de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des personnes âgées a chargé l'observatoire national pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes de diriger les instances régionales, d'évaluer les résultats de leurs activités, d'évaluer leurs performances afin de coordonner leurs efforts et renforcer leurs</p>

	<p>interventions pour l'application de loi 58 dans les différents gouvernorats de la République. L'état des lieux réalisé par l'Observatoire national pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes a révélé que les instances régionales ont actuellement des niveaux disparates de fonctionnement.</p> <p>Des efforts multiples de différents partenaires d'appui financier et technique en faveur de ces instances régionales depuis leur création renforcent leur travail dans différentes régions.</p> <p>Un travail initial a été entamé dans le cadre du partenariat entre le ministère de la famille, de la femme, de l'enfance et des personnes âgées et le Fonds des Nations Unies pour la population, avec l'appui de l'Union Européenne dans le cadre du programme « EMNA : Pour une réponse intégrée aux violences fondées sur le genre ». Ce travail a consisté en l'élaboration d'un état des lieux des expériences et des outils développés par les instances régionales de lutte contre les VFF. Cet état des lieux a concerné 3 zones : l'IRC du Kef, de Ariana et de Ben Arous.</p> <p>C'est dans le cadre de la continuité de ces efforts que l'Observatoire National pour la Lutte contre la Violence à l'égard des femmes et le Fonds des Nations Unies pour la Population <u>comptent recruter un.e consultant.e national.e pour mettre en place un plan de renforcement de capacités qui va cibler 5 zones.</u> Ce travail s'insère dans le cadre du programme « EMNA : Pour une réponse intégrée aux VFG » financé par l'Union Européenne.</p>
Objectif général	<p>Cette activité vise un appui à l'observatoire national pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes pour le renforcement de capacités des 5 IRC choisies et l'accompagnement dans l'amélioration de leur fonctionnement.</p> <p>Le programme va s'articuler autour de formations incluant le développement des procédures et des outils de fonctionnement, et l'accompagnement des instances de coordination régionales en matière d'outils de monitoring et d'évaluation comme les réunions de suivi et les rapports.</p>
Tâches et responsabilités de l'expert.e	<p>Le/la consultant.e recruté.e sera amené.e à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arrêter le cadre méthodologique de la mission • Arrêter le calendrier d'exécution • Réaliser des réunions préalables avec les IRC choisies pour faire un diagnostic de la situation de leur fonctionnement en se basant sur l'état des lieux réalisé en 2022 tel que mentionné auparavant et sur les outils développés dans le cadre du programme mis en place par l'Observatoire national pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes en faveur des IRC et d'autres programmes connexes au profit des IRC. • Proposer un plan de renforcement de capacités des IRC • Elaborer le manuel de formation pratique et théorique • Dispenser les formations incluant la mise en place des procédures et les outils de travail des IRC • Elaborer un rapport de mission
Période et conditions de la consultation	<p>20 jours de travail étalés entre le 25 juillet et le 30 novembre 2023</p> <p>*Les honoraires seront déterminés selon la Grille des Consultants Nationaux des Nations Unies en Tunisie*</p>
Date prévue des livrables	<ol style="list-style-type: none"> 1. Note méthodologique révisée, calendrier d'exécution et cadre théorique de la mission (30 juillet) 2. Réception du manuel de formation (10 août) 3. Date de la fin des rencontres et ateliers avec les IRCs identifiées (20 septembre) 4. Rapport et synthèse de la mission (30 septembre)
Lieu	<p>Principalement sur le Grand Tunis.</p> <p>Possibilité de déplacement aux zones suivantes : Sfax, Kairouan, Zarzis et Gafsa</p>

Suivi/monitoring	<ul style="list-style-type: none"> • La supervision et la validation du travail seront assurées par les équipes de l’Observatoire National pour la Lutte contre la Violence à l’égard des Femmes et de l’UNFPA. • Le/la soumissionnaire est tenu.e à une obligation de confidentialité, il/elle ne doit publier ou divulguer aucune information portée à sa connaissance dans le cadre du travail sollicité, à aucune personne non autorisée et sans le consentement écrit préalable. • Le/la soumissionnaire ne peut en aucun cas utiliser les résultats du rapport ni en cours ni après la mission de consultation sans accord préalable.
Qualifications et expérience :	<ul style="list-style-type: none"> • Un.e consultant.e sénior organisationnel, spécialiste en organisation et structuration • Une large expérience de terrain en relation avec le genre et les violences fondées sur le genre, particulièrement les violences faites aux femmes et les efforts entrepris dans la lutte contre ces derniers. • Une connaissance approfondie de la mission et du fonctionnement des Instances Régionales de Coordinations est un atout. • Avoir une maîtrise parfaite du français et de l’arabe.
Les livrables	Mise en place d’un programme de renforcement des capacités des IRC.
Soumission de candidature	<p>Le dossier de candidature doit comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un CV actualisé • Une note méthodologique précisant la démarche à adopter pour la réalisation de cette mission • Exemples de travaux similaires en lien avec la thématique <p>Date limite d’envoi des candidatures : 13 juillet 2023 à 23 :59</p> <p>Veuillez transmettre votre demande à l’adresse suivante : tunisia.office@unfpa.org et en cc bouali@unfpa.org avec pour objet « Candidature – renforcement IRC - Votre nom et prénom ».</p> <p>*seul.e.s les candidat.e.s retenu.e.s lors de la première sélection seront contacté.e.s*</p>
Signature	